



INFORMATIONS

Le technicien de police technique et scientifique travaille rarement sur le terrain. Sous la direction d'un ingénieur, sa mission est de trouver le ou les auteur(s) d'une infraction. Il lutte notamment contre le terrorisme, le crime organisé, les délinquances en général... Selon sa spécialité, il peut travailler en laboratoire, dans un service d'identité judiciaire, un service régional de l'informatique et des traces technologiques... mais jamais sur le terrain.

MISSIONS PRINCIPALES

- Effectuer des analyses et des examens scientifiques (analyses de sang, empreintes, ADN, examen d'armes, d'explosifs, de faux documents...).
- Explorer les traces et indices qui permettent d'identifier l'auteur d'une infraction.
- Encadrer d'autres techniciens.

QUALITÉS REQUISES

Être précis, minutieux, rigoureux, avoir une bonne condition psychologique, être polyvalent, méthodique

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un technicien de police technique et scientifique en début de carrière est d'environ **1 600 euros**. Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le concours suivant, de catégorie B (niveau baccalauréat).

Le concours étant relativement difficile et le nombre de candidats élevé, il est conseillé de passer tout d'abord le **concours d'Agent Spécialisé de la police technique et scientifique (ASPTS) de catégorie C**, puis le **concours de Technicien de PTS par voie interne**.

En effet, le concours est alors plus abordable, il y a moins de candidats et il existe des préparations gratuites internes à la Police nationale. Jusqu'en 2022, une mesure exceptionnelle réserve l'accès au grade de Technicien de PTS à l'avancement au choix. En revanche, le concours de Technicien principal de PTS remplace le précédent avec les mêmes conditions d'accès.

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Épreuve de connaissances** en fonction de la spécialité choisie : étude d'un dossier technique comportant au moins une question théorique, 3h (coef. 2)
2. **QCM ou questionnaire à réponses courtes** sur le droit pénal et la procédure, 1h (coef. 1)
3. **Tests psychotechniques** visant à évaluer le profil psychologique du candidat, 2h (épreuve non notée)

ADMISSION

1. **Entretien devant un jury** de 6 à 8 personnes (dont 1 psychologue) à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat en lien avec sa spécialité, qui évaluera : les connaissances du candidat, ses capacités de réflexion, ses motivations, son parcours professionnel, le jury pourra éventuellement déstabiliser le candidat intentionnellement.

Les questions de connaissances portent sur : l'organisation de la police scientifique, la procédure pénale, l'organisation d'un laboratoire, les découvertes scientifiques. 30 mn de préparation + 20 mn d'exposé oral (le candidat dispose d'un tableau et de feutres) + 10 mn de questions (coef. 3)

2. **Épreuve facultative de langue étrangère** (au choix : anglais, allemand, espagnol ou italien) : le candidat doit savoir se présenter et entretenir une discussion, libre, avec l'examineur (1 personne), 15 mn (coef. 1)